

TARIFS DE LA REDEVANCE INCITATIVE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILEES ANNEE 2026

Tous les services liés à la collecte et aux traitements des déchets ménagers sont inclus dans le montant de la redevance :

<p style="text-align: center;">UN ABONNEMENT ANNUEL COMPRENANT :</p> <ul style="list-style-type: none"> La collecte du bac de tri L'accès aux déchèteries L'accès aux bornes à verre Le traitement de tous ces déchets L'accès à des ateliers de prévention déchets 	<p style="text-align: center;">LE FORFAIT ANNUEL DU NOMBRE DE LEVEES DE VOTRE BAC À COUVERCLE VERT COMPRENANT :</p> <p style="text-align: center;">La collecte et le traitement des ordures ménagères résiduelles</p>
---	--

REDEVANCE INCITATIVE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MENAGÈRES ET ASSIMILÉES PROFESSIONNELS 2026						
ABONNEMENT ANNUEL (le prix de l'abonnement est facturé une seule fois par payeur)	Volume du bac	part variable par an et par bac				Tarif de la levée supplémentaire
		6 levées	12 levées	18 levées	26 levées	
142 €	140	35 €	72 €	107 €	154 €	8,90 €
	240	61 €	122 €	183 €	264 €	15,25 €
	360	92 €	183 €	274€	396 €	22,88 €
	660	167€	336 €	503 €	727 €	41,95 €
	760	194 €	386 €	580 €	838 €	48,74 €
coût annuel = abonnement + part variable (+ levées supplémentaires si dépassement)						

N.B Une clause d'indexation automatique sera appliquée au 1er janvier de l'année N, basée sur le pourcentage de revalorisation des bases locatives cadastrales, tel que décidé dans la loi de finances. (cf. délibération du conseil communautaire n°CC60-849191224 du 19 décembre 2024).